

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 14 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze du mois de janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

**Sont présents :** Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, David GUZZON, Eric MAILLET, Jean-Sébastien GRESARD.

**Absents excusés :** Messieurs Julien LAURENT et Nicolas PAILLARD.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Eric MAILLET.

## **1/ Approbation du Compte Rendu du 03 Décembre 2018**

Le Procès-verbal du 03 Décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

## **2/ Bois – Délibération Etat d'assiette 2019**

L'état d'assiette 2019 a été validé lors du conseil précédent. À ce jour, nous devons choisir le mode de vente, concernant les parcelles H, I et S. Les bois seront vendus par Adjudications, et seront Façonnées à la mesure. Les chablis seront vendus de gré à gré et façonnés à la mesure.

Il y aura une possibilité d'une vente de bois de chauffage aux particuliers provenant de la parcelle S. Le mode de vente et la destination de ces coupes sont validés par le conseil municipal à l'unanimité des présents, par vote à main levée, 8 voix pour.

## **3/ Travaux Accessibilité Ecole / Salle des Fêtes**

### **A/ Ecole**

Suite aux dossiers Ad'ap (Agenda d'Accessibilité Programmée), nous devons absolument cette année faire les travaux d'accessibilité pour l'école. En mars 2017, nous avons rencontré le Cabinet PAILLARD pour nous faire une étude en phase Avant-Projet Sommaire pour l'école. Ce dossier a été suspendu pour cause, des difficultés que nous rencontrons avec le dossier périscolaire sur la commune de Métabief.

Le vendredi 21 Décembre 2018, nous nous sommes rapprochés du Cabinet PAILLARD pour relancer le dossier Ecole. Nous avons reçu le 11 Janvier 2019, le contrat pour le projet en maîtrise d'œuvre complète, qui s'élèvera à 11 % du montant HT de la facture finale des travaux et en même temps, il nous a apporté l'Avant-Projet Définitif (APD).

La proposition qui nous est faite, nous convient. Madame le Maire a demandé une réunion à l'ensemble des élus du RPI pour valider et financer ce projet, sur la même proposition qui a été faite lors des travaux sur l'école maternelle des Hôpitaux Neufs, soit 50 % sur les habitants et 50 % sur les élèves de chaque commune.

Le montant de l'Avant-Projet Définitif (APD) s'élève à 147 220.00 € HT sans la MO.

Après les explications données, le Conseil Municipal accepte de travailler avec le Cabinet PAILLARD pour la maîtrise d'œuvre du dossier Ecole et valide l'Avant-Projet Définitif, par vote à main levée, 8 voix pour et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Pour le financement de ces travaux, nous allons faire les demandes de subventions :

Département, DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), Emprunt et il y aura normalement la participation des 4 autres communes. Malgré tout, une interrogation se pose quant à la participation de Métabief.

Les appels d'offres des entreprises seront lancés fin janvier pour un commencement des travaux début avril 2019. Pendant la phase des travaux la Salle des Fêtes ne sera plus louée, nous la laissons à disposition en cas de besoin pour l'école.

### **B/ Salle des fêtes**

Sur l'agenda du dossier Ad'ap, nous devons également faire les travaux d'accessibilités à la Salle des Fêtes.

De ce fait, nous allons travailler avec le Cabinet PAILLARD pour la maîtrise d'œuvre dans les mêmes conditions que pour l'école.

L'ensemble des travaux Ecole Salle des Fêtes devraient être terminés pour la fin d'année.

### **4/ Motion pour le SDIS (soutien)**

Madame le Maire nous fait part d'un courrier reçu de la Présidente du Département Madame Christine BOUQUIN accompagnée d'une motion relative à l'augmentation des charges pesants sur le fonctionnement du Service Départemental d'Intervention et de Secours.

Notre Conseiller Mr David GUZZON, pompier professionnel explique aux membres du conseil les difficultés à exercer l'activité de pompier au regard de l'augmentation de sorties quotidiennes et de la baisse d'effectif. Les entreprises privées se sont dégagées des interventions non rentables pour se consacrer au transport de patients. Le SDIS doit compenser à l'augmentation des sorties, ceci crée une tension palpable et une fatigue des intervenants. Cette motion est destinée à alerter les pouvoirs publics sur la fragilité de l'activité du Service Départemental d'Incendie et de Secours au regard de l'augmentation de ses charges.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, par 8 voix pour, la motion mise en place par le Conseil Départemental du Doubs, pour le soutien envers le SDIS.

### **5/ Fort de Saint Antoine**

Après moultes rebondissements, le dossier repris par Mr Philippe CHAPUIS semble proche du terme. Un projet « d'Avenant au Bail Commercial » existant nous a été proposé par Maître Esther ARBELET, notre notaire. Les propositions faites dans cet avenant nous conviennent, à savoir, que l'intégralité de la taxe foncière sera payée par l'Entreprise PETITE avec une date d'effet rétroactive au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

Pour le travail effectué sur ce dossier Maître Esther ARBELET nous envoie ces honoraires pour un montant de 2000.00 € HT.

Le conseil municipal valide l'avenant au bail proposé ainsi que la note de frais, par vote à main levée, 8 voix pour.

### **6/ Convention CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)**

En ce qui concerne les dossiers d'urbanismes, nous rencontrons de plus en plus souvent sur les demandes de Permis de Construire, des créations architecturales qui n'ont pas toujours leur insertion harmonieuse avec l'environnement existant.

Pour nous accompagner, dans l'information et la sensibilisation des demandeurs, nous souhaitons l'aide du CAUE.

Après une rencontre en Mairie et de leur proposition d'accompagnement, nous souhaitons signer avec eux une convention de mission d'accompagnement du Maître d'Ouvrage, il y aura une adhésion de la commune de 60.00 € annuel. Les particuliers pourront s'en inspirer lors du dépôt de permis de construire.

Le Conseil Municipal accepte et valide de signer la convention et de payer l'adhésion, par vote à main levée, 8 voix pour et autorise Madame le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

## **7/ Questions Diverses**

- Pour information, les communes sont choisies de manière aléatoire pour contrôle d'URSSAF. Notre commune est sous contrôle pour l'année 2016.
- Mme le Maire informe le Conseil qu'il y a eu un soucis mécanique important sur le tracteur.
- Suite à une réunion avec le Syndicat Mixte du Doubs et le Maître d'Œuvre de chez Suez, l'installation de la fibre optique est prévue fin 2019 début 2020. Nous devons contrôler rapidement le document qui nous a été remis lors de cette réunion pour le renvoyer en urgence au Maître d'Œuvre de chez Suez.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.